
Le programme d'études

Le programme d'études général (PEG)

Le PEG est l'ensemble des cours (nous les appelons des Unités d'enseignement) que vous devrez valider pour obtenir votre diplôme.

Le programme d'études annuel (PEA)

Chaque année, vous recevrez un programme d'études annuel, ce programme est votre contrat avec le Conservatoire.

Le programme d'études annuel initial qui vous est proposé est établi à partir du 15 septembre et généralement dans un délai de 5 jours après votre inscription sur base de règles précises (elles sont décrites et expliquées dans les autres documents à votre disposition), vous pouvez demander à ce que des modifications y soient apportées.

Au plus tard le 31/10, vous devez avoir accepté et SIGNE un programme d'études annuel.